

Bonjour,
Je suis favorable à ces modalités de régulation supplémentaires qui pourront permettre de limiter les dégâts aux cultures (surtout semis de printemps).

cordialement

Madame, Monsieur,
J'exprime auprès de vous mon grand intérêt à la possibilité du tir des sangliers et nuisibles volants pour la protection des cultures semées ce printemps
Bien cordialement
Pierre De Wilde

Je suis pour l'autorisation du tir de jour du sanglier autour des parcelles agricoles pour protéger nos semis
Bien cordialement

Bonjour,
Je vous confirme mon intérêt pour l'autorisation de tir de jour du sanglier en vue de protéger les cultures.

Cordialement

Jacques LERDU

EARL DE LA JOLIVETTE

Bonjour,

Je suis exploitant agricole à Epinay-Champlâtreux et suis favorable au projet de mesure cité en objet de ce mail.
Bien à vous,
Emmanuel de Noailles

Bonjour,
je vous fais part que je suis favorable à cette mesure pour la protection des cultures de printemps.

Cordialement

Franck Mahé

Bonjour je suis favorable à cette mesure

Cordialement

Arnaud ANCEL

15 Chemin de Mézy

95450 seraincourt

Urgent, je suis favorable à cette mesure citée en objet qui permettra de protéger nos semis.

Mathieu BOISSY

Scea de la ferme d'en bas

95 attainville

Madame, Monsieur,

Agriculteur au Plessis-Gassot, je cultive des cultures dont les semis réalisés au printemps sont appétents pour les sangliers. Aussi je suis favorable au tir des sangliers, de jour, autour des parcelles agricoles entre le 4 avril et le 31 mai, avec l'espoir que cela sera suffisant pour protéger nos cultures.

Cordialement

Guillaume Moret

EARL MORET 2000

Madame, Monsieur,

Je suis favorable aux tirs de jour du sanglier d'avril à mai afin d'assurer la protection des cultures.

L'augmentation incessante des populations devient très préoccupant.

G Bouilliant

Bonjour,
Étant agriculteur et planteur de maïs, j'ai un avis favorable à la protection des cultures de la plantation jusqu'au tir d'été.

Dans le cadre de la consultation publique sur le projet d'arrêté autorisant le tir de jour du sanglier autour des parcelles agricoles entre 4 avril et le 31 mai 2023, je vous indique en tant qu'agricultrice je suis favorable à cette mesure qui permettra de protéger mes semis de maïs.
Pascale FERRY

Monsieur, Madame.,

Je vous signale que je suis favorable à l'autorisation du tir de jour de sangliers autour de mes parcelles du 4 avril au 31 mai 2023 afin de protéger mes semis de maïs grain .
Cordialement
Alain Crespel

Monsieur le directeur, je suis favorable à l'arrêté autorisant le tir de jour du sanglier autour des parcelles agricoles entre le 4 avril et le 31 mai 2023 .
En effet tous les ans nous subissons des dégâts sur cette période .
Recevez, Monsieur ,mes respectueuses salutations .
Francis SARAZIN gérant du GAEC DE LA CROIX BOUQUET

Merci de bien vouloir prendre en compte ma demande de tir de sanglier autour de mes parcelles agricoles pendant la période du 3 avril au 31 mai afin de protéger mes cultures sur les communes de Génicourt et du perchay
Cordialement
Scea de Gérocourt
95650 GENICOURT

Favorable
Cedric Pellé

Suis favorable à cette mesure . Franck Morin gérant EARL MORIN FILS et EARL DE LA MARGERIE .

bonjour
je suis emeric tournemolle, agriculteur à asnières sur Oise, suite à plusieurs hectares de blé et colza détruits par les sangliers cet hiver et qui continuent, je vous demande l'autorisation de tir du 4 avril au 31 mai pour protéger les semis de maïs.
cordialement
emic tournemolle

Bonjour ,
Par le présent mail, je déclare être favorable à l'arrêté autorisant le tir de jour du sanglier autour des parcelles agricoles entre le 4 avril et le 31 mai 2023. En tant qu'agriculteur cela nous permettra de protéger nos semis de maïs.
Cordialement
Aurélien Sargeret

Bonjour
Je suis favorable à cette mesure de protection des semis
Cordialement paul dubray gérant de la scea de buxy

Bonjour,
Je suis favorable à cette mesure nous permettant d'assurer la protection des semis

Cordialement
Hubert Thery

Bonjour Madame, Monsieur

Producteur de maïs et de tournesol, je suis favorable à cette proposition qui va permettre de protéger les semis.

Je confirme la présence anormalement importante de sangliers.

Cet arrêté répond à un réel besoin.

Cordialement Gilles Maigniel

Madame, Monsieur

Souligner Madame Delahaye Nathalie Gérante de l'EARL du Gros Poirier situé à Le Heulme (95640) suit favorable à cette mesure autorisant le tir de jours du sanglier autour des parcelles agricoles entre le 04 avril et le 31 mai 2023, ce qui permettra de protéger nos semis de maïs.
Veuillez agréer madame, monsieur mes sincères salutations.

Mme Delahaye

Madame, Monsieur

Par la présente, je vous indique être favorable au projet d'arrêté autorisant le tir de jour du sanglier autour des parcelles agricoles entre le 4 avril et le 31 mai 23; ce qui permettra de protéger les semis.

Cordialement

Céline Moureau
SCEA Ferme du Paradis
VILLAINES SOUS BOIS

Monsieur,

Je suis favorable à l'autorisation du tir de sanglier de jour sur la période du 4 avril au 31 mai 2023. Cette mesure permettra de protéger les cultures et notamment les semis de maïs pendant une période où la culture est très sensible aux dégâts causés par les sangliers.
Cela aura un effet de régulation du nombre de sangliers et un effet d'effarouchement sur les parcelles chassées.

Cordialement

Denis BEAUGRAND

Bonjour

Je suis favorable au tir de jour du sanglier du 04 avril au 31 mai 2023 autour des parcelles de Mais pour limiter les dégâts.

Cordialement.

Christophe NOEL

Bonjour

Je suis totalement favorable au projet d'arrêté autorisant le tir de jour du sanglier autour des parcelles agricoles entre le 4 avril et le 31 mai 2023.

Cordialement

Sébastien Caille
EARL ferme du grand Gournay

Bonjour,

agriculteur au Bellay-en-Vexin (commune qui ne comporte pas de bois sur territoire), je constate la présence de sangliers sur mes parcelles au printemps.

Afin de protéger mes cultures, je suis favorable au tir de jour du sanglier entre le 4 avril et le 31 mai 2023.

Cordialement,

Guillaume Feutrie

Bonjour,

En qualité d'associé exploitant agricole, je suis favorable à la mise en œuvre de moyens de lutte pour la réduction des dégâts de sangliers sur nos cultures au moment des semis.

Philippe ROBERT
SCEA DEBAISIEUX

Madame, Monsieur,

Nous sommes favorables aux tirs de jour du sanglier entre le 04 avril et 31 mai 2023 pour protéger les semis de maïs.
Cordialement,

Alix Feutrie
95750 Le Bellay en Vexin

Bonjour,

Je suis favorable à l'autorisation du tir au sanglier pour la protection des cultures du 4 Avril au 31 Mai.
Cordialement
Charles Aurélien

Madame, Monsieur,

Étant exploitant agricole à proximité de zone boisée, je suis favorable au tir du sanglier jusqu'au 31 Mai.
Cette mesure permettra de sécuriser nos semis de printemps (maïs, pomme de terre, tournesol).
Espérant pouvoir compter sur votre aide,
Cordialement,
Maxime PLUCHET

Bonjour,

Je vous informe être favorable aux tirs de sangliers après le 3 avril.
C'est crucial pour la protection de nos semis de Maïs.
Je suis agriculteur du Vigny.
Merci
Fabrice MAUGER

Monsieur.

Je suis favorable à cette mesure autorisant le tir de jour des sangliers, qui permettra de protéger nos cultures. Vincent
Delacour

SCEA DES CEDRES

95690 Frouville

Madame , Monsieur,

je suis favorable à l'autorisation de tir de jour du sanglier autour des parcelles agricoles entre le 4 avril et le 31 mai 2023 afin
de protéger les semis de maïs.

Bien cordialement

B.Fleurier

EARL LA FERME DU VILLAGE

bonjour monsieur

j'ai entendu parler d'une mesure permettant de tirer les sangliers pour protéger nos semis de maïs.
je suis tout à fait intéressé pour profiter de cette mesure et vous remercie d'anticiper et de proposer une telle mesure .
cordialement

Vincent froux
agriculteur sur Us et Breançon

Bonjour,

Je suis d'accord avec le projet d'arrêté autorisant le tir de jour du sanglier autour des parcelles agricoles entre le 4 avril et le
31 mai 2023. Cela me permettra de protéger mes futurs semis de maïs.
Cordialement,

Vincent LECUYER

J'ai tous les ans des dégâts de sangliers sur les semis de maïs, je suis donc pour les tirs au mois de mai des sangliers afin de
pouvoir protéger les cultures

Bonjour

En tant qu'agriculteurs, nous sommes favorables à l'autorisation de tir de jour du sanglier autour des parcelles de maïs pour
protéger nos cultures.
Meilleures salutations
Arnaud DELSUPEXHE
EARL FERME D'EN HAUT

Bonjour Madame Monsieur je suis tout à fait d'accord avec cette nouvelle mesure qui espérons le nous aidera à éviter un endicape supplémentaires aux cultures cordialement. vion Bernard
Bonjour

Je suis favorable à cette mesure qui permettra de protéger toutes nos cultures de printemps lourdement déjà impayées par les dégâts de sangliers
Bonne réception
Bien à vous

Olivier Guilliard

Je suis favorable à cette mesure qui permettra de protéger nos semis cordialement michel Richard

Bonjour,
Pour vous dire que je suis tout à fait favorable à l'autorisation de tir des sangliers pendant la période de semis des maïs.

Cordialement
La Ferme Des Tournelles

Bonjour
Je vous sollicite afin d'obtenir l'autorisation qui permet la régulation de sanglier en tir de jour,aux abords des parcelles en cultures de printemps,ceci entre le 4 avril et le 31 mai 2023.
Merci d'avance

Olivier HUPPE
EARL DE LA NOUROTTE

Bonjour sur Osny nous avons de plus en plus de petits dégâts de sangliers disséminés dans notre plaine qui accumulé commence à représenter une surface importante méritant un contrôle poussé des population de sanglier nous appréhendons les semis de maïs et tournesol cordialement Arnaud Cuvillier

Bonsoir je suis d'accord pour autoriser la protection de nos cultures par le tir des sangliers. Merci. Cordialement Laurence Lemoine devaux

Bonjour,

Constatant une forte progression de dégâts dans mes cultures, je suis favorable au projet d'arrêté autorisant le tir du sanglier sur la période Avril Mai 2023 afin de protéger nos semis de maïs.

Mr Hervin Agriculteur à Maffliers

Je suis d'accord sur l'autorisation de tir du sanglier du 4 avril au 31 mai 2023.
Bien cordialement
M brard Christian

Bonjour Madame, Monsieur,
La possibilité de réduire la nuisance des populations de sangliers semble être à l'ordre du jour, leur nombre ne cesse de grandir, nous constatons de plus en plus de dégâts dans tout type de cultures.
A l'approche de la deuxième vague de semis de printemps, il est temps d'agir !
Ce n'est plus tolérable !!
Merci d'offrir cette opportunité pour essayer de maintenir notre souveraineté alimentaire, déjà mise à mal depuis quelques années.
Bien cordialement
Denis FUMERY

Bonjour,
Je souhaite exprimer mon soutien à cette mesure de tir de jour des sangliers pour limiter leur prolifération et les risques que cela impliquerait.
Bien cordialement,
Laurent Rozier

MR Ledeme Sebastien exploitant agricole a Asnières sur Oise ,je suis favorable a l autorisation du tir au sanglier pour protégé les semis de mais.cordialement

Bonjour,

Pour répondre à l'interrogation qui nous est faite, je viens dire que je suis favorable à la possibilité de chasser ou prélever des sangliers sur mon exploitation, dès le début du mois d'avril de cette année.

Bien à vous. Etienne de Magnitot, 95420, Saint-Gervais.

Bonjour,

Je suis plus que favorable à l'arrêté autorisant le tir de jour du sanglier entre le 4 avril et le 31 mai. Cela permettra de protéger les semis de printemps mais aussi les autres cultures qui subissent des dégâts permanents depuis l'automne.

M. DELAMARE Stéphane, exploitant agricole à Frouville

Bonjour.

Je suis complètement pour le tir de jour du sanglier autour des parcelles agricoles entre le 4 avril et 31 mai 2023. Cela permettra de protéger les cultures et d'éviter la prolifération du sanglier.

Cordialement.
Houard Benoit

bonjour,

Je suis favorable au tir de jour du sanglier pour la protection des récoltes.

Cordialement,
Alain Rozier.

Je soutiens la mise en place de l'arrêté autorisant le tir de jour des sangliers autour des parcelles agricoles entre le 4 avril et le 31 mai 2023.

Gérard Deboissy

Bonjour,

Je suis favorable à l'autorisation de tir de jour du sanglier pour protéger les cultures de maïs.

Bien cordialement

Bruno Sanglé-Ferrière

EARL Ableiges

Bonjour

Je suis favorable à l'autorisation de tir pour la protection des cultures

Cordialement
Pannier Christophe

Bonjour Madame, Monsieur,

Afin de protéger nos semis,
nous venons vous donner un avis favorable pour le "tir de sangliers".

Merci de votre attention et compréhension.

Avec nos sentiments respectueux.

Marie-Josèphe DELACOUR
pour la SCEA de la Chaussée à GOUZANGREZ 95450

Bonjour,

Confronté à d'importants dégâts de sangliers toujours en cours sur mon exploitation sur le secteur de L'Isle-Adam, je suis favorable au projet d'arrêté autorisant le tir de jour du sanglier autour des parcelles agricoles entre le 4 avril et le 31 mai 2023.

Cordialement,
Edouard Degrémont
Gérant de la SCA des Vanneaux.

Bonjour , je suis exploitant dans le val d'oise qui est une zone de point noir pour la chasse du sanglier , nous allons semer nos betteraves ainsi que notre maïs assez rapidement , [je suis favorable à la protection des cultures](#) pendant la période d'avril - mai pour éviter au maximum les dégâts .

L'année dernière , nous avons dû ressemer deux fois deux hectares de maïs et nous avons eu deux hectares de pois retourner .

Merci d avance

M.Vaillant

Exploitant à Vallangoujard
